

Un nouveau plan pour doper l'emploi

• Formation de plus de 500.000 demandeurs d'emploi

• Miser sur l'auto-emploi pour créer 30.000 postes d'ici 2020

• Nouvelle approche de l'Anapec via des programmes territoriaux

LE gouvernement veut relancer le marché de l'emploi. C'est du moins ce qui ressort de l'intervention de Abdelilah Benkirane lors de la dernière session du conseil d'administration de l'Anapec. Le chef de gouvernement a annoncé une série d'objectifs en termes d'amélioration de l'employabilité des jeunes.

L'idée est de donner un coup de pied dans la fourmière et favoriser une meilleure gestion de l'accès au marché du travail. Benkirane a mis l'accent sur des actions à mener afin de favoriser une plus grande intégration des jeunes dans les entreprises. D'où l'importance du renforcement des mécanismes d'intermédiation sur le marché du travail, dont les difficultés ont été souvent



Anass Doukkali, DG de l'Anapec, a indiqué que cette agence va mener des actions pour «l'amélioration de la transparence du marché de l'emploi, le développement des prestations aux employeurs et l'accompagnement des secteurs sur la base de programmes spécifiques»

(Ph. Bziouat)

pointées dans les diagnostics du secteur. Aujourd'hui, l'Anapec veut passer à la vitesse supérieure à travers un plan de développement pour la période 2016-2020, qui a été adopté lors du dernier conseil d'administration.

Dans les détails, ce plan s'articule autour d'une série de mesures, portant notamment sur la formation de plus de 500.000 demandeurs d'emploi, en vue d'améliorer leur employabilité. Parallè-

lement, l'objectif est aussi d'assurer l'intégration de 445.000 chercheurs d'emplois. L'Anapec s'inscrit également dans la nouvelle orientation du gouvernement, misant sur le renforcement de l'auto-emploi. Ce nouveau plan de développement prévoit l'accompagnement de 20.000 bénéficiaires des programmes d'auto-emploi lancés par le gouvernement. A cela s'ajoute le soutien à la création de 10.000 TPE, coopératives et autres

activités génératrices de revenus. Ce qui permettra d'assurer la création de 30.000 postes d'emploi. La réalisation de ces objectifs passe par le renforcement des capacités de l'Anapec. Ses responsables envisagent d'élargir la couverture des différentes régions. Cela devra se faire via des partenariats avec les collectivités territoriales. Concrètement, il s'agit d'ouvrir de nou-

veaux guichets dans les zones d'activité et dans les plateformes sectorielles. Cela devra s'accompagner de la mise en place de programmes territoriaux de soutien à l'emploi. Parmi les idées adoptées, l'encouragement de la constitution de fonds régionaux et locaux pour l'amélioration de l'employabilité.

D'ailleurs, une mesure entend favoriser l'accès des diplômés chômeurs de longue date au marché du travail, et renforcer les chances d'intégration à un premier emploi pour les nouveaux diplômés. Il prévoit également de poursuivre les programmes d'accompagnement spécifiques à certains secteurs.

Ces mesures prévues dans le plan de développement 2016-2020 devront consolider celles déjà lancées par le gouvernement. C'est le cas notamment du programme de formation dans plusieurs disciplines au profit de 10.000 licenciés. Les diplômés à la recherche d'emploi bénéficieront également d'une formation supplémentaire, qui prend en considération les exigences du marché du travail. Près de 25.000 personnes sont concernées par ce programme.

M.A.M.

Pour réagir à cet article:
courrier@economiste.com

Trois questions à Anass Doukkali, DG de l'Anapec

- **L'Economiste:** Après l'adoption du nouveau plan de développement, quelles sont vos priorités?

- **Anass Doukkali:** Le plan de développement «Anapec 2020» vient avec une vision nouvelle et ambitieuse ayant pour objectif l'extension des services de l'Agence pour couvrir toutes les catégories et toutes régions, ainsi que la multiplication de ses réalisations.

L'Agence compte élargir sa couverture territoriale aux centres urbains de plus de 20.000 habitants et créer des agences mobiles pour rapprocher l'emploi du monde rural. L'objectif est de réduire les disparités territoriales en matière d'emploi et assurer le développement du dispositif «Cross canal» pour servir plus de bénéficiaires.

- **Concrètement, quel rôle va jouer l'Anapec dans la dynamique d'emploi qui vise des milliers de jeunes?**

- Le rôle de l'Anapec dans le programme Taettir est de fournir les résultats de l'étude de veille prospective

sur l'emploi, réalisée chaque année, et d'assurer la vulgarisation de ce programme auprès des personnes inscrites dans la base de données de l'Agence. Nous allons aussi organiser des formations sur le marché de l'emploi, les secteurs porteurs et les techniques de recherche d'emploi, tout en expliquant la procédure pour postuler, via le portail d'e-intermédiation et la consultation des offres d'emploi disponibles.

- **Est-ce que l'Anapec dispose de moyens pour jouer ce rôle?**

- Nous allons intervenir via des mesures liées à la mission de l'Anapec. Cela concerne la veille prospective sur le marché de l'emploi, l'information, l'orientation, l'accompagnement des chercheurs d'emploi, l'intermédiation en emploi... Cela dit, les moyens seront mobilisés et mis à la disposition de l'Agence, en vertu du contrat-programme avec l'Etat. □

Propos recueillis par
Mohamed Ali MRABI

22 jours pour adopter le projet de loi de Finances

LE compte à rebours est enclenché pour le projet de loi de Finances 2016. Le dernier délai fixé à la Commission des finances de la 2e Chambre du Parlement pour recevoir les propositions d'amendement est fixé à demain mercredi 2 décembre. La Commission devra examiner et voter le lendemain les propositions d'amendement. Une fois voté, le projet de loi de Finances sera débattu en séances plénières du lundi 7 au mercredi 9 décembre. Mardi 8 décembre, les présidents de groupes parlementaires interviendront au sujet des amendements proposés. Lors de la plénière, il sera possible de discuter de nouveau les propositions qui n'ont pas été retenues lors des débats au niveau de la Commission des finances. Conformément à la loi organique des Finances, la deuxième Chambre du Parlement dispose d'un délai de 22 jours, à compter de leur dépôt, pour discuter et voter les projets de budgets. Sachant que le projet de texte a été transmis aux conseillers le mardi 17 novembre, il ne reste plus que neuf jours au compteur.

Par conséquent, le projet de loi devra être définitivement voté dans son intégralité par les conseillers au plus tard le 9 décembre. Si au moins l'une des 250 propositions d'amendement est retenue, le projet de budget devra revenir à la première Chambre pour une seconde lecture.

Certains conseillers estiment trop court le délai de 22 jours. «Ce délai, qui a été adopté par le président de la Chambre des conseillers, n'aurait pas dû être appliqué puisque la loi organique des Finances n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2016», affirme un membre de la seconde Chambre. Ce dernier évoque le rythme effréné des débats et les veillées qui attendent les conseillers lors de cette semaine, surtout pour l'examen des budgets sectoriels des ministères et de leurs dépendances, des mesures fiscales, des propositions d'amendement...

Le projet de loi de Finances devra être voté par la Chambre des représentants au plus tard le mardi 15 décembre. □

H.E.